



<http://amopa54.fr>

<https://amopa54.blogspot.com>

Parution en février 2025

La lettre

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de Meurthe-et-Moselle

Le mot du Président

Chères amies, chers amis,

L'année 2024, avec ses nombreuses péripéties, vient de s'achever.

Place à 2025 et espérons que cette nouvelle année nous apporte le calme et la sérénité dans notre quotidien et que nous puissions nous réaliser pleinement.

Comme le veut la tradition, permettez-moi, en mon nom et au nom du Comité 54, que je vous présente, ainsi qu'à vos proches et tous ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de bonheur, de santé et de joie. Ayons une pensée pour celles et ceux qui ont été affrontés à la maladie et qui ont souffert ; souhaitons-leur de retrouver rapidement le chemin de la sérénité. Que vos souhaits se réalisent dans la quiétude, la joie et la santé et que nos rencontres soient fructueuses.

2025 sera l'occasion pour nous de vous présenter quelques nouveautés. Le 6 janvier nous avons signé un accord de partenariat avec l'Association des Anciens et des Amis du C.N.R.S. pour mettre en place la mutualisation d'actions de terrain entre les deux associations nous permettant ainsi de pouvoir vous présenter plus d'occasions de nous rencontrer.

Autre nouveauté en partenariat avec l'Institut François GENY, nous préparons une action d'importance pour commémorer le 70^{ème} anniversaire de la réforme des Palmes Académiques en juin et en octobre.

Plus près de nous, le repas traditionnel aura lieu le mardi 4 février au Lycée Stanislas à Villers-lès-Nancy et le mercredi 12 mars notre Assemblée Générale dans les locaux du Conseil Départemental à Nancy. Nous comptons sur votre présence à ces deux moments forts de la vie de notre association. J'en profite une fois encore pour faire appel à venir nous rejoindre au sein de notre Comité.

A bientôt de nous rencontrer. Bien amicalement.

Henri BAN

1. Assemblée générale du mercredi 12 mars 2025

Le lieu de rendez-vous de notre assemblée générale est situé dans les locaux du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, 42 rue du Sergent Blandan ou 48 Esplanade Jacques Baudot à Nancy. Pour accéder aux parkings gratuits, prendre la route montant sur votre gauche puis, en partie haute sur votre droite, deux aires de stationnement sont placées successivement.

Déroulement de la journée : l'accueil des adhérents débute à 9 h 30. Après avoir signé la liste d'émargement (une procuration de vote est placée en fin de ce bulletin pour les personnes ne pouvant être présentes), vous serez conviés à un « café d'accueil », composé de viennoiseries et de diverses boissons chaudes ou froides.

De 10 h 00 à 12 h 30, présentation des travaux statutaires de l'Assemblée générale dans la salle des délibérations ; à 12 h 45, dans la grande salle à manger, vin d'honneur suivi du déjeuner.

Un coupon à envoyer au président, comportant l'inscription à l'assemblée générale et/ou la participation au repas, avec indication du menu et de son prix, est placé à la fin du bulletin.



Ordre du jour de l'Assemblée générale

1. Approbation du compte rendu de la dernière AG (27 mars 2024)
2. Rapport d'activités 2024 - vote
3. Bilan financier de l'exercice 2024
4. Rapport des vérificateurs aux comptes - vote
5. Rapport moral et d'orientation, projets, voyages 2024- 2025
6. Accueil des nouveaux membres du comité consultatif
7. Interventions de différents partenaires, présidents, ALS, DDEN, MJS, ONM, A3-CNRS,
Amicale des anciens normaliens ...
8. Interventions de personnalités
9. Remise de décoration à Monsieur Jean-François GÉRONIMUS

2. Bilan financier de l'exercice 2024, présenté par Claude LAVICKA, trésorier

Le rapport financier de notre section 54 comprend deux parties, d'un côté la « Vie associative » qui regroupe la gestion de notre association et les activités proposées à nos membres, de l'autre « Les actions reconnues d'utilité publique » (ARUP) qui concernent la promotion et la défense de la langue française, les actions organisées en faveur de la jeunesse.

AMOPA 54 situation des comptes

Fonctionnement de la vie associative

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Manifestations		Manifestations	
Réunions amicales	1 965,00	Réunions amicales	1 965,00
		Participation de l'ONM 2022	178,55
Voyages		Voyages	
Voyage Périgord	17 340,00	Voyage Périgord	17 260,00
Frais de gestion et de bureau		Frais de gestion et de bureau	
Fournitures de bureau	145,27	Quote-Part Membres	805,88
Frais AG	169,90	Quote-Part Membres	875,25
Internet	95,96	Quote-part sympathisants	748,00 *
Charges financières		Produits financiers	
	77,55		349,18
TOTAL Charges de fonctionnement	19 793,68	TOTAL Produits de fonctionnement	22 181,86
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		2 388,18	

*Dont 100 € de Dons

Pour le bilan financier de la « Vie associative », il est à noter que la vie associative 2024 a beaucoup de mal à reprendre depuis la covid-19. Il est difficile de relancer les voyages et les voyages d'une journée. Il en est de même des repas de cohésion.

Il convient de se souvenir que nous sommes accueillis, gracieusement, lors de nos réunions de bureau, nos réunions de travail "jeunesse", les comités consultatifs à l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Université de Lorraine). Nous pouvons donc considérer toutes ces actions comme du mécénat à notre bénéfice.

Fonctionnement de l'ARUP

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Actions en faveur de la culture et de la langue française	1 823,99	Dons membres	75,00
Arts et Maths	270,00		
Plaisir d'écrire	1 465,00		
Frais divers	88,99		
Actions en faveur de la jeunesse	1 953,33		
Concours IUT Charlemagne	100,00		
Éducation citoyenne	183,33		
Bons Écoles, Collèges, Lycées	1 520,00		
Prix Caroline AIGLE	150,00		
Total dépenses	3 777,32	Total recettes	75,00
		SOLDE DE FONCTIONNEMENT	- 3 702,32

Les dons des membres et des sympathisants, 175 €, sont directement affectés en totalité aux Actions reconnues d'utilité publique (ARUP). Les dons des sympathisants suivent une voie particulière, ils sont versés à Paris puis reversés dans la quote-part. Ces dons nous permettent de financer, en partie, nos actions. Tous les dons doivent être libellés à l'ordre de l'AMOPA 54 sinon ils sont considérés par Paris comme revenant au national. Si vous souhaitez que vos dons financent des actions locales, n'oubliez pas de bien le mentionner.

Pour le bilan financier des Actions reconnues d'utilité publique (ARUP), les participations à des actions en faveur de la jeunesse se sont élevées à 3 777,32 € : 1 465 € pour Plaisir d'écrire, 270 € pour Arts et Maths, plus 88,99 € de frais de promotion. Caroline Aigle : 150 €. 1 520 € d'aide à projets pour les écoles. Une somme pour l'Éducation citoyenne de 183,33 €. Enfin 100 € pour le concours d'éloquence à l'IUT Charlemagne.

Le solde des Actions reconnues d'utilité publique (ARUP) soit **-3 702,32 €** est compensé en partie par l'excédent de la vie associative 2 388,18 €. Le résultat général 2024 est déficitaire de **-1 314,14 €**.

Trésorerie nette disponible au 31 décembre 2024

Compte Placement	11 264,00 €
Compte courant	6 979,30 €
Situation réelle au 31/12/2024	18 243,30 €

Le 30 décembre 2024, un chèque d'un montant de 872 € a été débité. N'ayant pas effectué de chèque d'un tel montant cette année 2024 et me trouvant à l'étranger en fin d'année, j'ai contesté auprès de la banque. De retour, j'ai pu consulter les archives de l'association. Il s'agit du chèque n° 3578535 émis le 19 décembre **2021** au bénéfice de l'AMOPA National. Comment un chèque, dont la validité est de 1 an et 8 jours, a-t-il pu être encaissé trois ans après ? La banque instruit ce problème. Compte tenu de ce retrait, notre trésorerie au 31 décembre 2024 est de 18 243,30 €.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Jarville-la -Malgrange le 01 février 2025

3. Signature d'un accord de partenariat entre la section 54 de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA 54) et l'Association des Anciens et Amis du CNRS (A3-CNRS*) de la Région Centre-Est

Le 6 janvier 2025, à l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) de



Maxéville, un accord de partenariat a été signé, pour un an et par tacite reconduction, en présence des délégués régionaux Madame Anne DAUSCHER et Monsieur Marc ALNOT, pour l'A3-CNRS Centre-Est, et de Monsieur Henri BAN, président de l'AMOPA 54.

Au terme de cet accord, les deux parties, poursuivant des missions et des objectifs communs vis-à-vis de leurs adhérents, décident de mutualiser leurs ressources culturelles sous forme de projets partagés (conférences, rencontres, visites de terrain, voyages, manifestations,...) apportant une valeur ajoutée à chacune d'elles par le renforcement de son impact. Cette collaboration s'inscrit dans une démarche porteuse d'avenir et créatrice de liens. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

*Pour plus de renseignements sur les activités de l'association partenaire, voir l'adresse du site : a3cnrs.org

Michèle PROTOIS et Dominique DUBAUX

4. Documents pour l'Assemblée générale du 12 mars 2025

☒.....

POUVOIR

Je, soussigné (e).....ne peux être présent (e)
à l'Assemblée générale de l'AMOPA 54, le 12 mars 2025.

Je donne à Madame/Monsieur (*) mon pouvoir
pour voter en mes lieu et place.

Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »

(*) Rayer la mention inutile

Date et signature

Déjeuner au Conseil départemental, mercredi 12 mars à 12 h30

Apéritif : 3 « petits fours » : Cakos œuf de caille, Focaccia jambon, Roulé de Chorizo, servis avec jus de fruit ou une coupe de Méthode traditionnelle Côtes de Toul

Entrée : Crêpe de pomme de terre au saumon fumé et yuzu

Plat : Magret de canard ; jus tonka, céleri en deux façons

Dessert : Charlotte pomme spéculos

Eaux minérales, vins de Toul (Auxerrois, Pinot noir), café

Prix : 35 € par personne

Chèque à envoyer à Monsieur Henri BAN, avec le bulletin ci-dessous à découper

☒.....

BULLETIN D'INSCRIPTION à l'AG et/ou au repas

à retourner avec le règlement du déjeuner avant le 1^{er} mars 2025

à Monsieur Henri BAN, 1 Ter rue du Général Leclerc, 54122 AZERAILES

Déjeuner : Conseil départemental, le mercredi 12 mars à 12 h 45

Madame - Monsieur (*) :

Participera (ont) à l'AG (*) OUI NON

Participera (ont) au repas (*) OUI NON

Nombre de personnes :

Prix du repas : 35 € par personne

..... personne (s) x 35 € = €

(Chèque à établir à l'ordre de **AMOPA 54**)

(*) Rayer la mention inutile

Date et signature

☒.....

Adresses utiles :

Président : Henri BAN, 1 Ter rue de Général Leclerc, 54122 Azerailles

Trésorier : Claude LAVICKA, 10 rue Maréchal Ney, 54140 Jarville-la Malgrange

Secrétaire : Karine LEPAGE, 32 rue Charles Martel, 54250 Champigneulles

Directeur de la publication :

Michèle DUJANY, Présidente nationale de l'AMOPA

Rédacteur en chef : n° ISSN 2971-4125

Henri BAN, Président délégué de la section de M-M